



Le Mans, le 9 mai 2017

La France retrouve un niveau de risque « négligeable » vis-à-vis de l'influenza aviaire

Compte tenu de l'évolution favorable de la situation sanitaire observée dans la faune sauvage française et de l'absence de cas récent dans les zones de provenance des oiseaux migrateurs présents ou circulant sur le territoire national, le niveau de risque IAHP faune sauvage est ramené au niveau « négligeable » pour la France métropolitaine.

La principale conséquence est **la fin des mesures de claustration ou de confinement dans tous les élevages non-commerciaux (basses-cours) et dans tous les élevages commerciaux**, notamment les élevages de volailles de plein air qui peuvent retrouver les espaces de libertés auxquelles elles étaient habituées.

Les restrictions concernant les mouvements et les rassemblements d'animaux sont également levées sur l'ensemble du territoire sarthois.

Néanmoins, compte tenu des récents épisodes, il convient de garder la plus grande vigilance vis-à-vis du risque lié aux oiseaux domestiques.

Toute mortalité anormale doit être déclarée sans délai à son vétérinaire.

Toutes les autres mesures de biosécurité renforcées doivent être maintenues (circulations dédiées aux personnes et véhicules à risques, sas double zone pour tout bâtiment d'élevage...).

De plus, en tout temps des mesures destinées à éviter les contacts avec la faune sauvage, notamment aux points d'alimentation et d'abreuvement doivent être prises.